

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-cinq, le 10 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 28 janvier 2025

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Jean-Michel BOCHATON, Hélène PINET

**POUVOIRS** : Marie-Renée AVON à Stéphanie HOUSET, Claude ILLY à Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER à Jean Michel BOCHATON,

**OBJET : MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET 2025**

L'autorisation de programme (AP) permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs exercices, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire.

Le montant de l'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

L'échéancier des crédits de paiement (CP) fixe les montants pouvant être mandatés chaque année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Ce dispositif est prévu à l'article 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles doivent être votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

**1 – Mise à jour des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) :**

La présente délibération a pour objet l'ajustement de la ventilation des crédits de paiement du Budget Principal.

**BUDGET COMMUNAL :**

Autorisation de Programme	Vote AP	Réalisé 2021-22-2023	CP 2024	Réalisé 2024	CP 2025
2021A – Arboretum	990 000.00€	344 962.17€	573 414.14€	118 376.31€	645 037.83€

Les dépenses seront financées par les subventions, les emprunts, le FCTVA

**Il est décidé par 26 voix pour et 07 voix contre :**

- D'ajuster les autorisations de programme ainsi que leur ventilation de crédits
- D'autoriser et mandater Madame le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le

Le Maire,  
  
Geneviève GIRARD

